

Épreuves d'admission 2024

MUSIQUE

DISCIPLINES INSTRUMENTALES (classiques)	1
CHANT SOLISTE	2
CHANT LYRIQUE / CHANT BAROQUE / CHANT CONTEMPORAIN.....	3
CHANT BAROQUE.....	4
CHANT LYRIQUE / CHANT BAROQUE / CHANT CONTEMPORAIN.....	4
ACCOMPAGNEMENT AU PIANO	5
MAÎTRISE / CHANT POLYPHONIQUE.....	6
DÉPARTEMENT JAZZ ET MUSIQUES IMPROVISÉES.....	7
DIRECTION DE CHŒUR	8
DIRECTION D'ORCHESTRE	10
DIRECTION D'ORCHESTRE – MUSIQUE CONTEMPORAINE.....	10
COMPOSITION INSTRUMENTALE, VOCALE ET MIXTE.....	11
COMPOSITION ÉLECTROACOUSTIQUE	12
CULTURE MUSICALE.....	13
ÉCRITURE.....	13
FORMATION MUSICALE	14

DISCIPLINES INSTRUMENTALES (classiques) hors Accompagnement

Cycle I / Cycle II / Cycle d'orientation amateur (limites d'âge : voir [tableau](#) par disciplines)

Le concours comporte :

- l'exécution instrumentale de :
 - pour le **Cycle I** : une ou deux pièces de styles différents. Durée du programme : **3 minutes** maximum ;
 - pour le **Cycle II** : deux pièces de styles différents. Durée du programme : **7 minutes** maximum ;
 - pour le **Cycle d'orientation amateur** : deux ou trois pièces de styles différents. Durée du programme : **12 minutes** maximum ;
 - Le choix des pièces est libre ; vous trouverez sur le site des listes d'œuvres de référence données à titre indicatif.
- une lecture à vue (sauf pour les enfants de 7 ans).
 - pour les candidats en **harpe**, la lecture à vue est remplacée par une œuvre imposée transmise entre 8 et 15 jours avant l'épreuve.

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur, année 1 (limites d'âge : voir [tableau](#) par disciplines)

Le concours comporte :

- une pièce à choisir dans une liste-réservoir ;
- une pièce au libre choix du candidat.

EXCEPTION pour les candidats en **percussions** : deux pièces à choisir dans des listes-réservoir et trois pièces au libre choix du candidat, dans cinq catégories instrumentales différentes.

Voir [épreuves détaillées par discipline](#) - L'ensemble du programme ne devra pas excéder 15 minutes.

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur, année 3 (limites d'âge : voir [tableau](#) par disciplines)

Conditions d'admission : être titulaire d'un DEM (ou diplôme étranger équivalent) dans la même discipline.

Le concours comporte :

- l'exécution instrumentale de trois pièces au choix d'esthétiques différentes. Durée du programme : **12 minutes** maximum ;
- une lecture à vue ;
 - pour les candidats en **harpe**, la lecture à vue est remplacée par une œuvre imposée transmise entre 8 et 15 jours avant l'épreuve.
- un entretien portant sur l'expérience, la culture musicale et les motivations du candidat.

Cycle de spécialisation (pas de limite d'âge)

Conditions d'admission : être titulaire d'une Licence ou Master dans la même discipline.

Dossier à fournir : CV, lettre de motivation, copie du diplôme.

Le concours comporte :

- l'exécution instrumentale d'un programme libre de 15 minutes environ ;
- un entretien avec le jury.

CHANT SOLISTE

Cycle I (2^e à terminale)

Le concours comporte :

- l'exécution vocale par cœur d'une pièce du répertoire classique accompagnée au piano (mélodie, lied, air d'opéra ou d'opérette) au libre choix du candidat. Durée: **4 minutes** maximum ;
- une lecture à vue : déchiffrement d'une mélodie simple accompagnée au piano, avec texte en français.

Cycle II (limite d'âge : 23 ans)

Le concours comporte :

- l'exécution vocale par cœur de deux pièces du répertoire classique (mélodie, lied, air d'opéra ou d'opérette), d'esthétiques et de langues différentes, au libre choix du candidat. Au moins l'une des deux pièces devra être accompagnée au piano. Durée du programme: **6 minutes** maximum ;
- une lecture à vue : déchiffrement d'une mélodie accompagnée au piano, avec texte en français, anglais, allemand ou italien.

Cycle d'orientation amateur (limite d'âge : 25 ans)

Le concours comporte :

- l'exécution vocale par cœur de pièces du répertoire classique (mélodie, lied, air d'opéra ou d'opérette), d'esthétiques et de langues différentes, au libre choix du candidat. Au moins l'une des pièces devra être accompagnée au piano. Durée du programme : **8 minutes** maximum ;
- une lecture à vue : déchiffrement d'une mélodie accompagnée au piano, avec texte en français, anglais, allemand ou italien.

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur, année 1 (limite d'âge : 25 ans)

Le concours comporte :

Des œuvres au choix de genres et d'époques différentes, dont au moins une pièce dans chaque catégorie ci-dessous :

- Extrait d'opéra, opéra-comique, opérette, oratorio, cantate, grand motet, comédie musicale, zarzuela ;
- Mélodie française ;
- Mélodie étrangère (song, Lied...).

Le répertoire choisi peut être *a cappella* ou comporter un accompagnement au piano.

Le programme devra comporter au moins 3 langues différentes et devra être chanté par cœur.

L'ensemble du programme ne devra pas excéder 15 minutes.

(suite Chant soliste sur la page suivante)

CHANT SOLISTE (suite)

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur, année 3 (limite d'âge : 27 ans)

Conditions d'admission : être titulaire d'un DEM (ou diplôme étranger équivalent) de chant soliste/lyrique.

Le concours comporte :

- l'exécution vocale par cœur de pièces du répertoire classique (mélodie, lied, air d'opéra ou d'opérette), d'esthétiques et de langues différentes, au libre choix du candidat. Le répertoire choisi peut être *a cappella* ou être accompagné au piano. Durée du programme : **10 minutes** maximum ;
- une lecture à vue : déchiffrage d'une mélodie accompagnée au piano, avec texte en français, anglais, allemand ou italien ;
- un entretien portant sur l'expérience, la culture musicale et les motivations du candidat.

CHANT LYRIQUE / CHANT BAROQUE / CHANT CONTEMPORAIN

Cycle de spécialisation (pas de limite d'âge)

Conditions d'admission : être titulaire d'un DEM (ou diplôme étranger équivalent) de chant lyrique/baroque.

Dossier à fournir : CV, lettre de motivation, copie du diplôme.

Les concours d'entrée en **Chant lyrique**, **Chant baroque** et **Chant contemporain** comportent :

- l'exécution vocale d'un programme libre, de 15 minutes environ, tiré du répertoire de l'option choisie ;
- un entretien avec le jury.

CHANT BAROQUE

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur, année 1 (limite d'âge : 25 ans *)

Le concours comporte :

- des œuvres au choix de la période 1580 à 1750, de genres différents : extrait d'oratorio, cantate, opéra, motet, airs de cour.

Le répertoire choisi peut être *a cappella* ou comporter un accompagnement au clavecin.

Le programme devra comporter au moins 2 langues différentes et sera chanté de préférence par cœur.

L'ensemble du programme ne devra pas excéder 15 minutes.

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur, année 3 (limite d'âge : 27 ans)

Conditions d'admission : être titulaire d'un DEM (ou diplôme étranger équivalent) de chant baroque.

Le concours comporte :

- un récitatif ou *recitar cantando* ;
- des œuvres au choix de la période 1580 à 1750, de genres différents : extrait d'oratorio, cantate, opéra, motet, airs de cour. Le répertoire choisi peut être *a cappella* ou accompagné au clavecin. Durée du programme : **10 minutes** maximum ;
- une lecture à vue: déchiffrage d'une mélodie avec texte en latin ;
- un entretien portant sur l'expérience, la culture musicale et les motivations du candidat.

CHANT LYRIQUE / CHANT BAROQUE / CHANT CONTEMPORAIN

Cycle de spécialisation (pas de limite d'âge)

Conditions d'admission : être titulaire d'un DEM (ou diplôme étranger équivalent) de chant lyrique/baroque.

Dossier à fournir : CV, lettre de motivation, copie du diplôme.

Les concours d'entrée en **Chant lyrique**, **Chant baroque** et **Chant contemporain** comportent :

- l'exécution vocale d'un programme libre tiré du répertoire de l'option choisie, de 15 minutes environ ;
- un entretien avec le jury.

* Des dérogations d'âge peuvent être accordées en fonction du profil et du projet des candidats, en particulier pour ceux qui souhaitent obtenir le DEM sans envisager la poursuite d'études supérieures.

ACCOMPAGNEMENT AU PIANO

Cycle d'orientation amateur *(pas de limite d'âge)*

Conditions d'admission : niveau de 1^{ère} année de CPES de piano.

Le concours comporte :

- l'exécution instrumentale d'un programme libre de 10 minutes environ ;
- l'accompagnement préparé d'une œuvre pour instrument ou voix et piano communiquée 10 jours avant ;
- une lecture à vue pour piano sans mise en loge.

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur, année 1 *(limite d'âge : 24 ans *)*

Conditions d'admission : avoir validé l'UE dominante du DEM de piano.

Le concours comporte :

- l'exécution instrumentale d'un programme libre de 10 minutes environ ;
- une lecture à vue pour piano sans mise en loge ;
- une épreuve avec mise en loge (15 minutes) : accompagnement d'une œuvre pour instrument et piano.

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur, année 3 *(limite d'âge : 26 ans)*

Conditions d'admission : être titulaire d'un DEM (ou diplôme étranger équivalent) d'accompagnement ou de piano.

Le concours comporte :

- une épreuve instrumentale de 15 minutes maximum comprenant :
 - un Prélude et fugue de J.S. Bach ;
 - une œuvre romantique ;
 - une œuvre écrite après 1950 ;
- une lecture à vue pour piano sans mise en loge ;
- trois épreuves avec mise en loge (20 minutes) :
 - accompagnement d'une œuvre pour instrument et piano et travail avec l'instrumentiste ;
 - transposition en accompagnant un chanteur (au ton inférieur ou supérieur) ;
 - réduction de quatuor vocal.

Cycle de spécialisation *(pas de limite d'âge)*

Conditions d'admission : être titulaire d'une Licence ou Master d'accompagnement ou de piano.

Dossier à fournir : CV, lettre de motivation, copie du diplôme.

Le concours comporte :

- l'exécution instrumentale d'un programme libre de 15 minutes environ ;
- une lecture à vue pour piano sans mise en loge ;
- deux épreuves avec mise en loge (15 minutes) :
 - transposition en accompagnant un chanteur (au ton inférieur ou supérieur) ;
 - réduction de quatuor vocal ;
- un entretien avec le jury.

** Des dérogations d'âge peuvent être accordées en fonction du profil et du projet des candidats, en particulier pour ceux qui souhaitent obtenir le DEM sans envisager la poursuite d'études supérieures.*

MAÎTRISE / CHANT POLYPHONIQUE

Initiation à la maîtrise (*enfants en CP*)

Le concours comporte :

- un test d'aptitudes vocales ;
- l'apprentissage d'un chant monodique par un enseignant du Conservatoire.

Maîtrise - Cycle I (*CE1 au CM2*)

Le concours comporte :

- la présentation de deux chants de styles différents au libre choix du candidat, dont l'un au moins comportera un accompagnement au piano. Durée du programme : **5 minutes** maximum ;
- **à partir de l'entrée en CM2**, deux épreuves de lecture à vue :
 - déchiffrage d'une mélodie simple accompagnée au piano, sans texte ;
 - lecture rythmique avec texte en français.

Maîtrise - Cycle II (*6^e à 3^e*)

Le concours comporte :

- la présentation de deux chants de styles différents au libre choix du candidat, dont l'un au moins comportera un accompagnement au piano. Durée du programme : **7 minutes** maximum ;
- une lecture à vue : déchiffrage d'une mélodie simple avec texte en français, accompagnée au piano.

Chant polyphonique - Cycle d'orientation amateur (*2^e à terminale*)

Le concours comporte :

- la présentation de deux chants de styles et langues différents au libre choix du candidat, dont l'un au moins comportera un accompagnement au piano ou au clavecin. Durée du programme : **7 minutes** maximum ;
- un chant polyphonique imposé qui sera annoncé une semaine avant l'épreuve. Le candidat chantera la voix dans laquelle il est à l'aise. Il sera accompagné par des chanteurs complétant la polyphonie ou par un pianiste le cas échéant ;
- le déchiffrage d'un chant polyphonique. Le candidat chantera la voix dans laquelle il est à l'aise. Il sera accompagné par des chanteurs complétant la polyphonie ou par un pianiste le cas échéant.

Chant polyphonique - Classe préparatoire à l'enseignement supérieur (*limite d'âge : 25 ans*)

Le concours comporte :

- la présentation de deux chants de styles et langues différents au libre choix du candidat, dont l'un au moins comportera un accompagnement au piano ou au clavecin. Durée du programme : **7 minutes** maximum ;
- un chant polyphonique imposé qui sera annoncé une semaine avant l'épreuve. Le candidat chantera la voix dans laquelle il est à l'aise. Il sera accompagné par des chanteurs complétant la polyphonie ou par un pianiste le cas échéant ;
- le déchiffrage d'un chant polyphonique. Le candidat chantera la voix dans laquelle il est à l'aise. Il sera accompagné par des chanteurs complétant la polyphonie ou par un pianiste le cas échéant ;
- le déchiffrage d'une mélodie avec texte, accompagnée au piano.

DÉPARTEMENT JAZZ ET MUSIQUES IMPROVISÉES

IMPORTANT : Le candidat pourra se produire dans la formation de son choix. Le Conservatoire de Strasbourg mettra à sa disposition le matériel nécessaire (batterie, ampli etc...).

Il n'y a PAS D'ACCOMPAGNATEURS sur place pour les candidats au concours d'entrée en jazz. Il est recommandé de venir avec ses propres accompagnateurs. En dernier recours, si le candidat n'a aucune possibilité d'avoir des musiciens pour l'accompagner, il pourra utiliser un backing track.

Cycle II / Cycle d'orientation amateur (limite d'âge : 30 ans)

Le concours comporte :

- deux morceaux au libre choix du candidat ;
- un morceau à choisir dans la liste suivante :
 - *Softly, as in a Morning Sunrise* (S. Romberg/O. Hammerstein II)
 - *Straight, No Chaser* (Th. Monk)
 - *Lady Bird* (T. Dameron)
 - *Once I Loved* (A.C. Jobim/V. de Moraes)

Cette prestation, d'une durée de 15 minutes maximum, sera suivie d'un entretien avec le jury pouvant, selon les cas, inclure des tests d'audition (relevé d'intervalles, d'accords, de rythmes, reconnaissance de formes...), des questions de connaissances musicales (musiques du monde, histoire du jazz, chiffres simples...) ainsi que des questions portant sur la motivation, le parcours musical ou d'ordre général ou pratique.

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur, année 1 (limite d'âge : 25 ans *)

Le concours comporte :

- un ou deux morceaux au libre choix du candidat ;
- un morceau à choisir dans la liste suivante :
 - *Bewitched* (R. Rodgers/L. Hart)
 - *Totem Pole* (L. Morgan)
 - *Orbits* (W. Shorter)

L'ensemble du programme ne devra pas excéder 15 minutes.

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur, année 3 (limite d'âge : 27 ans)

Conditions d'admission : être titulaire d'un DEM (ou diplôme étranger équivalent) dans la même discipline.

Cycle de spécialisation (pas de limite d'âge)

Conditions d'admission : être titulaire d'un DEM (ou diplôme étranger équivalent) dans la même discipline.

Dossier à fournir : CV, lettre de motivation, copie du diplôme.

Le concours comporte :

- un programme libre de 15 minutes maximum ;
- un entretien avec le jury.

** Des dérogations d'âge peuvent être accordées en fonction du profil et du projet des candidats, en particulier pour ceux qui souhaitent obtenir le DEM sans envisager la poursuite d'études supérieures.*

DIRECTION DE CHŒUR

Cycle I / Cycle II / Cycle d'orientation amateur *(pas de limite d'âge)*

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur

*Limites d'âge pour l'entrée en CPES : 25 ans * (année 1) / 27 ans (année 3)*

Conditions d'admission en CPES année 3 : être titulaire d'un DEM (ou diplôme étranger équivalent) de Direction de chœur.

Le concours comporte :

ADMISSIBILITÉ :

- une épreuve de Formation musicale : dépistage de fautes, dictée mélodique et harmonique, analyse, lecture de rythme. Durée de l'épreuve : 1 heure.

ADMISSION :

- une épreuve vocale : le candidat présentera un chant au choix, a cappella ou accompagné au piano ;
- une épreuve de lecture : déchiffrage d'une voix issue d'une pièce chorale, les autres voix étant réduites au piano par un accompagnateur du Conservatoire ;
- la réduction au piano d'une pièce chorale :
 - pour Cycle I, Cycle II : à partir d'une partition à 4 voix sur 2 portées.
 - pour COA, CPES : à partir d'une partition à 4 voix sur 4 portées.
- une épreuve de direction : travail et filage d'une œuvre imposée à voix mixtes ou égales, annoncée une semaine avant l'épreuve. Durée de l'épreuve :
 - Cycles I et II : 10 minutes
 - COA : 12 minutes
 - CPES : 15 minutes

Cycle de spécialisation *(pas de limite d'âge)*

Conditions d'admission : être titulaire d'une Licence ou Master de Direction de chœur.

Dossier à fournir : CV, lettre de motivation, copie du diplôme.

Le concours comporte :

- une épreuve vocale : le candidat présentera un chant au choix, a cappella ou accompagné au piano ;
- une épreuve instrumentale : le candidat présentera une pièce instrumentale de son choix, pour instrument solo ou avec accompagnement au piano ;
- la réduction au piano d'une pièce chorale à partir d'une partition à 4 voix sur 4 portées ;
- une épreuve de « conduite de répétition » : travail avec un chœur d'adultes sur une pièce non connue du chœur. Le candidat sera mis en loge pendant 30 min. Il préparera la totalité de la pièce, mais pourra choisir de n'en faire travailler qu'une partie. Durée de l'épreuve : 10 minutes ;
- une épreuve de direction : filage d'une pièce connue du chœur. Le choix de la pièce est annoncé au candidat une semaine avant l'épreuve. Le candidat fera un filage puis relèvera les points essentiels à corriger ou à améliorer avant de procéder à un deuxième filage. Durée de l'épreuve : 10 minutes ;
- un entretien avec le jury.

(suite Direction de chœur sur la page suivante)

* Des dérogations d'âge peuvent être accordées en fonction du profil et du projet des candidats, en particulier pour ceux qui souhaitent obtenir le DEM sans envisager la poursuite d'études supérieures.

DIRECTION DE CHŒUR (suite)

Atelier de direction de chœur *(pas de limite d'âge)*

Le concours comporte :

- une épreuve vocale : le candidat présentera un chant au choix, a cappella ou accompagné au piano ;
- une épreuve de lecture : déchiffrage d'une voix issue d'une pièce chorale, les autres voix étant réduites au piano par un accompagnateur du Conservatoire ;
- une épreuve de direction : travail et filage d'une œuvre imposée à voix mixtes ou égales, annoncée une semaine avant l'épreuve. Durée de l'épreuve : 10 minutes.

DIRECTION D'ORCHESTRE
DIRECTION D'ORCHESTRE – MUSIQUE CONTEMPORAINE

Cycle d'orientation amateur (*pas de limite d'âge*)

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur

*Limites d'âge pour l'entrée en CPES : 25 ans * (année 1) / 27 ans (année 3)*

Conditions d'admission en CPES année 3 : être titulaire d'un DEM (ou diplôme étranger équivalent) de direction d'orchestre.

Cycle de spécialisation (*pas de limite d'âge*)

Conditions d'admission en SPÉCIALISATION : être titulaire d'une Licence ou Master de direction d'orchestre.

Dossier à fournir pour une candidature en SPÉCIALISATION : CV, lettre de motivation, copie du diplôme.

Les concours comportent :

Direction d'orchestre (COA, CPES, Spécialisation)

- une épreuve d'écriture (choral à 4 voix) et d'orchestration (mise en loge de 3 heures maximum) ;
- une épreuve de direction: le candidat dirigera un extrait d'œuvre du répertoire (partition communiquée 2 semaines avant l'épreuve). L'épreuve montrera les moyens techniques du candidat ainsi que ses compétences dans le travail de répétition. La gestion des 10 minutes de l'épreuve est libre ;
- un entretien avec le jury portant sur la motivation du candidat, ses objectifs, la formation qu'il a déjà effectuée.

Direction d'orchestre - Musique contemporaine (Spécialisation)

- une épreuve de reconnaissance harmonique et tonale, faite à l'oral ;
- une lecture rythmique ;
- une épreuve de direction: le candidat dirigera une œuvre annoncée de 4 à 6 semaines avant le concours. Cette épreuve comprend un dépistage de fautes intégré ;
- l'interprétation d'une œuvre instrumentale ou vocale courte, au choix du candidat ;
- un entretien avec le jury portant sur la motivation du candidat, ses objectifs, la formation qu'il a déjà effectuée.

** Des dérogations d'âge peuvent être accordées en fonction du profil et du projet des candidats, en particulier pour ceux qui souhaitent obtenir le DEM sans envisager la poursuite d'études supérieures.*

COMPOSITION INSTRUMENTALE, VOCALE ET MIXTE

Cycle d'orientation amateur *(pas de limite d'âge)*

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur

*Limites d'âge pour l'entrée en CPES : 27 ans * (année 1) / 29 ans (année 3)*

Conditions d'admission en CPES année 3 : être titulaire d'un DEM (ou diplôme étranger équivalent) de composition.

Cycle de spécialisation *(pas de limite d'âge)*

Conditions d'admission en SPÉCIALISATION : être titulaire d'une Licence ou Master de composition.

ADMISSIBILITÉ : présélection sur dossier. Celui-ci doit comporter une lettre de motivation, un CV complet incluant une liste des pièces composées et une ou plusieurs partitions et enregistrements selon le cycle :

- entrée en **COA** : au moins une partition de durée et formation libre.
- entrée en **CPES** : au moins deux partitions de durées et formations libres, dont une avec enregistrement (les simulations midi ne sont pas acceptées).
- entrée en **Spécialisation** : au moins trois partitions de durées et formations libres, dont une avec enregistrement (les simulations midi ne sont pas acceptées).

Les partitions et enregistrements sont à transmettre par e-mail à l'adresse conservatoire-concoursconservatoire@strasbourg.eu en tant que lien d'écoute ou de téléchargement (sur site de streaming ou cloud : Drive, Soundcloud, Youtube...). Si téléchargement, utiliser des formats standard : .aiff ou .wav pour les fichiers audio, .mov ou .mpeg pour les fichiers audiovisuels.

ADMISSION : entretien avec le candidat. Les candidats en Spécialisation doivent présenter un projet de recherche et de création qu'ils/elles souhaitent réaliser durant leurs études.

- Épreuve supplémentaire pour une admission en **CPES** : commentaire d'écoute, analyse musicale d'une partition ou d'un/des extrait(s) de partition(s), questionnaire de culture et de technique musicale en lien avec la composition. Durée de l'épreuve: 2h30 à 3h.

** Des dérogations d'âge peuvent être accordées en fonction du profil et du projet des candidats, en particulier pour ceux qui souhaitent obtenir le DEM sans envisager la poursuite d'études supérieures.*

COMPOSITION ÉLECTROACOUSTIQUE

Cycle d'orientation amateur (*âge minimum : 15 ans. Pas de limite supérieure d'âge*)

ADMISSIBILITÉ : présélection sur dossier. Celui-ci doit comporter une lettre de motivation et un CV.

ADMISSION :

- entretien avec le candidat ;
- évaluation de niveau de formation musicale ;
- test d'écoute (reconnaissance de sons, instrumentation, forme...) portant sur un réservoir d'œuvres d'esthétiques variées donné à l'avance.

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur

*Limites d'âge pour l'entrée en CPES : 27 ans * (année 1) / 29 ans (année 3)*

Conditions d'admission en CPES année 3 : être titulaire d'un DEM (ou diplôme étranger équivalent) de composition électroacoustique ou équivalent.

Cycle de spécialisation (*pas de limite d'âge*)

Conditions d'admission en SPÉCIALISATION : être titulaire d'une Licence ou Master de composition électroacoustique ou équivalent.

ADMISSIBILITÉ : présélection sur dossier. Celui-ci doit comporter :

- une lettre de motivation ;
- un CV complet ;
- une ou deux pièces électroacoustiques, dont au moins une souhaitée sur support (acousmatique). Ces éléments sont à transmettre par e-mail à l'adresse conservatoire-concoursconservatoire@strasbourg.eu en tant que lien d'écoute ou de téléchargement (sur site de streaming ou cloud : Drive, Soundcloud, Youtube...). Si téléchargement, utiliser des formats standard : .aiff ou .wav pour les fichiers audio, .mov ou .mpeg pour les fichiers audiovisuels.

ADMISSION :

- entretien avec le candidat ;
- évaluation de niveau de formation musicale ;
- Mise en loge (4 heures maximum) comportant :
 - Test d'écoute : identification de sons complexes (identifier les transformations ou traitements appliqués à un son de départ), description d'un son et de son évolution ;
 - Commentaires d'écoute/analyses d'œuvres ou d'extraits d'œuvres électroacoustiques ;
 - Transcription d'un passage de musique électroacoustique en signes graphiques ;
 - Un exercice de réalisation de séquence courte électroacoustique uniquement à partir de sons donnés (le candidat peut apporter son propre ordinateur et logiciel ou un ordinateur peut lui être mis à disposition avec Reaper, Ableton Live et Max).

** Des dérogations d'âge peuvent être accordées en fonction du profil et du projet des candidats, en particulier pour ceux qui souhaitent obtenir le DEM sans envisager la poursuite d'études supérieures.*

CULTURE MUSICALE

Cycle d'initiation (*limite d'âge : 22 ans*)

Le concours comporte :

- un dépistage de fautes ;
- une analyse auditive orale (reconnaissance de tonalités, d'accords et de cadences) ;
- un entretien avec le jury sur le parcours et la motivation.

Cycle d'orientation amateur (*limite d'âge : 23 ans*)

Le concours comporte :

- un test d'admission en Histoire de la musique (QCM) ;
- une analyse écrite d'une œuvre tonale.

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur (*limite d'âge : 26 ans **)

Le concours comporte :

- Histoire de la musique: un oral portant sur un sujet communiqué trois semaines avant l'épreuve.
- Analyse: une analyse écrite d'œuvres d'époques différentes.

ÉCRITURE

Cycle d'initiation (*limite d'âge : 22 ans*)

Le concours comporte :

- un dépistage de fautes ;
- une analyse auditive orale (reconnaissance de tonalités, d'accords et de cadences) ;
- un entretien avec le jury sur le parcours et la motivation.

Cycle d'orientation amateur (*limite d'âge : 23 ans*)

Le concours comporte :

- une mise en loge. Durée de l'épreuve : 5 heures.

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur (*limite d'âge : 26 ans **)

Le concours comporte :

- une mise en loge. Durée de l'épreuve : 10 heures.

* Des dérogations d'âge peuvent être accordées en fonction du profil et du projet des candidats, en particulier pour ceux qui souhaitent obtenir le DEM sans envisager la poursuite d'études supérieures.

FORMATION MUSICALE

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur (*limite d'âge : 26 ans **)

Le concours comporte :

- des épreuves écrites : dictée atonale, dictée à parties manquantes (trio ou quatuor), dépistage de fautes, dictée d'accords et chiffrages, relevé rythmique ;
- des épreuves orales : déchiffrages chantés, lectures de rythme, basse chiffrée chantée ;
- un entretien avec le jury.

** Des dérogations d'âge peuvent être accordées en fonction du profil et du projet des candidats, en particulier pour ceux qui souhaitent obtenir le DEM sans envisager la poursuite d'études supérieures.*